

Affaire 01-270422

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **21 avril 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**


Absents : 07


Procurations : 06

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT
AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX**

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-sept avril** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Micheline CLAIN conseillère municipale à Johnny PAYET Maire – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Joan DORO 4^{ème} adjoint – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Victorien JUSTINE conseiller municipal à Luçay CHEVALIER conseiller municipal – BOYER Yannick conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Affaire 01-270422

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022

Présentation générale et contexte

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux le **TRENTE MARS** à **DIX-SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Johnny PAYET**.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Hélie THIBURGE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) :

Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal
Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Le nombre de présents est de **25** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **Victorien JUSTINE** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rubriques
Affaire 01-300322 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2022
Affaire 02-300322 Approbation PRO et plan de financement de la médiathèque
Affaire 03-300322 Aménagement des itinéraires cyclables – Validation du PRO et du plan de financement
Affaire 04-300322 Approbation du Plan de financement de la réhabilitation du stade Adrien Robert (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO
Affaire 05-300322 Approbation du Plan de financement de la reprise hydraulique de l'ouvrage de franchissement du Bras Canard sur la rue Pierre Cornu (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO
Affaire 06-300322 Approbation du Plan de financement de la suppression du radier Bras Piton sur la rue Emile Evan (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO
Affaire 07-300322 Approbation du Plan de Financement pour le développement du Télétravail (plan de relance REACT UE)
Affaire 08-300322 Approbation compte de gestion 2021
Affaire 09-300322 Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2021
Affaire 10-300322 Budget Principal ville – vote affectation du résultat constate au ca 2021 sur le budget 2022
Affaire 11-300322 Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Vote du CA 2021
Affaire 12-230222 Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du Compte Administratif 2021
Affaire 13-300322 Budget annexe des pompes funèbres – Vote affectation du résultat au CA 2021 sur le budget 2022
Affaire 14-300322 Fiscalité directe locale – vote des taux des impôts directs 2022
Affaire 15-300322 Budget Principal – Approbation du budget primitif 2022
Affaire 16-300322 Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du BP 2022
Affaire 17-300322 Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Approbation du BP 2022
Affaire 18-300322 Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2022
Affaire 19-300322 Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs
Affaire 20-300322 Acquisition de la parcelle cadastrée AV 1308 appartenant à la société AD Projetimmo et représentée par Monsieur ARGINTHE Didier
Affaire 21-300322 Désignation de représentants au sein de la Commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional (CESAR)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Affaire 22-300322 Tarification adaptée de la mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor pendant la pandémie de COVID-19 – reconduction jusqu'au 31 décembre 2022
Affaire 23-300322 Tableau des effectifs et des emplois
Affaire 24-300322 Approbation du Plan de financement modifié du projet de construction de la piscine municipale (plan de relance REACT-EU)
Affaire 25-300322 Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée
Questions diverses

Mot de bienvenue du maire à l'ensemble des élus en rendant tout d'abord hommage M. Jean-Maurice ROCHETAING agent de la collectivité ainsi qu'à Mme GUIMBERT artiste de l'Est.

--ooOoo--

Affaire 01-300322

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du **23 février 2022**.

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

A la lecture de la retranscription du PV je suis quand-même un peu surprise du nombre de fautes d'orthographe et de grammaire qu'il y a. J'invite notamment ceux qui ont la responsabilité de la relecture de faire une relecture vraiment poussée parce que ce sont des documents qui vont à l'extérieur et ça reflète aussi les compétences de nos services. Je souhaite également souligner que j'ai apprécié ce compte rendu eu égard à ceux qui nous étaient proposés par les conseils précédents où nous étions vraiment dans une phrase synthétique. Là on a retrouvé la retranscription des propos et des échanges je souhaite aussi le souligner.

M Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Pour vous il y aurait un risque juridique d'où le questionnement au préfet, puis nouveau conseil pour éventuellement définitivement adopter cette révision du PLU. Vous demandez donc au préfet de renier sa signature. Vous demandez au commissaire enquêteur nommé par le préfet de revenir sur ses conclusions. Vous parlez de risques juridiques moi je parle de risques politiques et d'un risque juridique à venir pour vous. Vous n'avez pas voulu prendre ce risque politique alors que le quorum était là. Vous-même étiez un élu intéressé à l'affaire. A double titre en tant que conseiller municipal dans l'ancienne mandature partie en juillet 2020 et en tant que Maire. Pour nous membres de l'opposition il y a un risque politique et judiciaire à venir. Vous annoncez également que les anciens chantiers engagés sous l'ancienne mandature sont des chantiers relancés et en phase de finition. A mon avis quand ces chantiers sont au point mort. Je ne reviens pas sur la vente et non vente de la parcelle AT 125 qui a jeté plus que de l'émoi dans la salle. J'apprends que vous relancez ce dossier maintenant avec un bailleur du sud. Dans l'appel à délibérer « le conseil ayant voté contre le projet de vente, il n'y a donc pas eu abrogation de la décision du conseil municipal en date du 23 décembre 2020 à mon sens. L'objet était la vente au profit d'investisseurs privés, je parle des 12 SCI groupe TAMADOUM (l'opération Jade). Il y a là un vide juridique dans cette décision que vous avez prise. Cette décision-là ne pouvait être abolie que si à mon

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

M Steven BAMBA :

M. Saint-Lambert vous avez raison dans votre lecture dans la délibération concernant la parcelle AT 125 l'abrogation de la décision du conseil municipal du 23 décembre 2020 n'a pas été écrite tout simplement parce qu'automatiquement dans cette délibération on avait une clause qui abrogeait la vente à la société TAMADOUM dès lors que la vente n'était pas réalisée dans les 6 mois. Et les 6 mois étant déjà écoulés on a jugé non nécessaire d'inscrire cela dans la nouvelle délibération comme présentée lors du précédent conseil municipal.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Je voudrais juste rappeler que l'affaire du PLU n'était pas à l'ordre du jour donc je ne comprends pas pourquoi toutes ces remarques de M. Saint-Lambert. Et lorsque vous dites que vous ne voyez pas les chantiers avancer je vous dirais que c'est normal parce que les spectateurs dans les tribunes ne voient pas forcément ce qui se passe au sein du groupe qui joue sur le terrain. Lorsque vous nous dites qu'il y a peut-être un vide juridique il faut savoir que M. le maire et son équipe se sont attachés des services administratifs, des juristes et de cabinet d'avocat comme vous l'avez aussi bien fait lors de votre mandature. Nous sommes donc très bien conseillés.

Mme Sophie ARZAL :

Sur un des dossiers que nous avons évoqué qui était à l'ordre du jour, la dernière fois, votre responsable financier devait me renvoyer des compléments par mail que je n'ai toujours pas eu. Il s'agissait d'une question toute simple sur des chiffres. Et par ailleurs comme nous rencontrons des difficultés avec nos ordinateurs il y a un certain nombre de pièces que je vous demanderais en séance (problème de téléchargement).

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Concernant les remontées d'informations pour lesquelles vous faites référence je laisserais le soin à Mme ILLAN de vous répondre. Effectivement les documents étaient prêts mais avec la charge de travail concernant l'ensemble des dossiers de financement qu'elle avait à traiter durant ces derniers mois, cela n'a pas pu se faire et nous nous en excusons.

Mme Carole ILLAN :

Effectivement il s'agissait de la capacité de désendettement. J'ai repris les chiffres, dans le DOB de 2021 il apparaît une capacité de désendettement de 12.7 ans. En fait cela correspond au CA prévisionnel de 2020 qui n'était pas arrêté. Au DOB de 2022, on a fait apparaître la capacité de désendettement réelle. Il y a à chaque fois un décalage puisqu'on affiche le prévisionnel et le réel. Le calcul de la capacité de désendettement est le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. Donc l'épargne brute est modifiée en fonction du BP et du CA. C'est pour ça qu'il y a une différence à chaque fois.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

APPROUVE le Procès-Verbal du conseil municipal du 23 février 2022,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Projet Educatif global présenté par Mme IGOUFE

Comme demandé lors de la dernière séance par certains élus nous allons vous présenter le projet éducatif global avec ses différents axes et surtout les partenaires qui vont collaborer sur ce projet. Le thème central que nous avons choisi est la protection de l'environnement « Respecter, Préserver et Développer ». Nous avons réfléchi sur ces thèmes parce que c'est un sujet qui parle à tout le monde. Nous devons tous être sensibilisés sur la protection de l'environnement. Il y a 6 axes autour de ce thème central :

- Vivre l'histoire de La Plaine
 - Mise en valeur de la biodiversité
 - Expérimenter le développement durable
 - Le plan numérique à l'école
 - L'éducation à la culture
 - Créer l'école pour tous
-
- Premier axe « **Vivre l'histoire de La Plaine** » dont l'objectif est de former des ambassadeurs sur la richesse historique et culturelle de notre territoire. Les partenaires que nous retrouverons dans tous ces axes sont la ville, la communauté éducative, la famille et les enfants. Pour le premier axe on aura la mairie avec le personnel de la bibliothèque, les associations, les guides pays, les archives départementales ainsi que les aînés de notre commune qui vont pouvoir partager leurs connaissances.
 - Deuxième axe « **Mise en valeur de la biodiversité** » a pour objectif de connaître et de protéger la faune et la flore, cultiver des essences endémiques et de s'engager avec les partenaires du territoire. Nous avons pour l'instant collaboré avec le service environnement et de la biodiversité, le Parc National, la CIREST, l'ARS, l'office de l'eau, les guides pays, les agriculteurs de notre territoire et les associations.
 - Troisième axe « **Expérimenter le développement durable** » a pour objectif de savoir consommer de façon durable avec les économies d'énergie et en privilégiant le réemploi et l'économie circulaire avec comme partenaire la mairie, la CIREST, l'ARS, l'EDF, SPL horizon, l'ADEME, l'office de l'eau, la DEAL, les agriculteurs et les associations.
 - Quatrième axe « **Le plan numérique à l'école** » a pour objectif d'offrir à chaque enfant l'opportunité de mieux apprendre. Le numérique reste incontournable dans l'école et nous avons un partenariat avec le rectorat pour mettre à disposition des écoles les outils nécessaires (tablettes, ordinateurs ...) cela est déjà déployé dans les écoles maternelles les Myosotis et Zulmé Pinot avec comme partenaires le service des affaires scolaires, le rectorat, la CIREST, l'ARS, l'EDF, l'Espace Numérique Inclusif, le CCAS et les associations.
 - Cinquième axe « **L'éducation à la culture** » donner à chacun le moyen de s'épanouir par le spectacle, la lecture publique et la création artistique avec comme partenaire la bibliothèque, la CIREST, le Conseil Départemental, la DACOI, des artistes locaux et départementaux.
 - Sixième axe « **Créer l'école pour tous** » consiste à soutenir l'apprentissage, apprendre le respect pour tous contre le harcèlement et les discriminations et accompagner la création de la classe passerelle qui a pour objectif d'accompagner la

parentalité et cela se passe plutôt bien pour l'instant. Nous avons comme partenaire le service des affaires scolaires, le pôle sécurité, le Rectorat, le Conseil Départemental et la CAF. Toutes ces actions seront définies au fur et à mesure et vous pourrez les suivre sur les différents canaux de transmission (site internet, réseaux sociaux et magazine communal). Cette liste n'est pas exhaustive, le projet n'est pas figé. Il y aura des avenants et nous devons nous adapter. C'est réellement ce que nous voulons mettre en place mais il y aura certainement des évolutions par rapport au contexte.

Mme Joëlle DELATRE :

Est-ce qu'il y a eu la signature officielle de ce projet global?

M Steven BAMBA :

Nous sommes pour l'instant vraiment dans une démarche de construction et de réflexion. L'idée était déjà de définir les grandes thématiques autour de ce projet éducatif global. Nous entrons vraiment dans la phase opérationnelle et par rapport aux moyens et aux actions qui étaient à mettre en œuvre de façon prioritaire on a privilégié la mise en œuvre des projets d'investissement sur cette première partie de la mandature. Dans les prochaines semaines l'idée est de vraiment travailler sur la mise en œuvre de ce projet éducatif global pour arriver à la signature d'une charte. Dans ce cadre on a recruté un chargé de mission autour de la contractualisation et du projet de territoire qui doit faire le lien entre l'ensemble des services en interne mais également en externe avec tous les partenaires dont la CAF, qui est le premier partenaire en la matière, le Rectorat et nos partenaires institutionnels tels que le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Etat également.

--ooOoo--

Affaire 02-300322

Approbation PRO et plan de financement de la médiathèque

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Le projet de médiathèque est intéressant et nous partageons ce projet en tant qu'enseignants. Mais je reviens toujours sur l'échéance fixé par le financeur qui est le 31 décembre 2023. Les conséquences collatérales que vous-même vous identifiez dans votre délibération en cas de non-respect des 12 mois calendaires. Vous faites appelle à l'Union Européenne à hauteur de 2 710 931 €. Nous aurons la même attitude concernant tous ces projets qui demandent des fonds européens avec cette date butoir du 31 décembre 2023. Pour ces projets vous faites un appel de fonds à hauteur de 18 581 000 € avec une part communale à hauteur de 2 000 000 €. Si cela coince nous serions en cessation de paiement comme pour la NRL avec des chantiers sur les bras. Nous sommes sur un terrain très glissant et je vois l'intervention du Préfet ainsi qu'une mise sous tutelle. Vous mettez sur la tête de tous les élus et de la population une épée de Damoclès. Cet entassement de projets intéressants certes, mais à un moment ou l'Europe est confrontée à d'autres dangers nous serons impactés. Que comptez-vous faire ?

M. le Maire :

Nos élus ici présents ont confiance en cette collectivité. Nous avons été élus pour travailler et donc savoir prendre des risques pour faire avancer notre commune. Pourquoi aujourd'hui la commune ne serait-elle pas dotée de tous ces bâtiments-là ? Tout simplement parce que nos anciens avaient des craintes. Nous avançons car nous connaissons nos capacités. L'Etat a mis à disposition des collectivités le REACT UE et

Accusé de réception en préfecture
N° de dossier : 21047-2022-0422-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

nous avons beaucoup de dossiers à finaliser. Nous sommes des élus responsables et nous n'avons pas peur de travailler.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Si vous étiez à notre place auriez-vous été prêt à laisser toutes les subventions du REACT UE et laisser toutes les autres collectivités profiter au lieu de créer, développer des projets pour les Palmiplainois ? Nous concevons qu'il y a des risques et que le calendrier de fins de travaux est assez court mais si les dossiers sont aujourd'hui instruits au niveau du FEDER et des services de la Région et que ses responsables nous disent que nous sommes encore dans les délais nous sommes rassurés et nous savons que nous allons respecter les délais de livraisons de ces différents chantiers et des différentes demandes de subventions que nous avons aujourd'hui.

Mme Sophie ARZAL :

J'attire votre attention sur la page 10 dans le cadre de la médiathèque et sur ce que soulignais mon collègue de l'opposition qui est l'impact financier potentiel si la commune ne respecte pas le délai d'achèvement du REACT UE. Aujourd'hui nous sommes suspendus au-delà de la disponibilité de ce budget qui est spécifique. Je le rappelle le REACT UE c'est dans le cadre du plan de relance qui est rattaché à la Covid c'est-à-dire que ça n'a pas vocation à perdurer et à aller au-delà. Le délai du 31 décembre est posé. Vous savez aussi bien que moi que dans les instructions de dossiers, notamment sur les dossiers de l'Europe sur lesquels vous avez sollicité la partie régionale, le calendrier du mois de Juin est donné, le calendrier de la phase Septembre est donné. Ce qui veut dire que nous sommes à la veille du 1^{er} Avril et qu'il vous reste moins d'un an en réalité pour réussir ces projets et celui de la piscine. Même si nous sommes des élus de l'opposition ce n'est pas pour autant qu'on reste chez nous. On s'inquiète parce qu'on aime tous ce village qui est La Plaine des Palmistes et il est vrai que le risque est tellement important que nous ne pouvons que le souligner encore une fois. Au 30 Juin 2023 sur une première partie, au 30 Septembre 2023 pour la seconde partie et au 31 Décembre 2023 et si dans les engagements financiers que vous aurez pris, la collectivité n'a pas une garantie financière suffisamment sereine pour nous permettre ces investissements ? Pour nous la simultanéité des travaux qui sont proposés, de gros travaux et de beaux chantiers pour lesquels nous comprenons l'opportunité du REACT UE, engage quand-même la municipalité. Cela nous amène à nous interroger sur la capacité d'ingénierie. Comment suivre simultanément tous ces dossiers avec les conséquences potentiels auxquelles vous êtes sensibles puisque vous l'avez vous-même inscrit dans vos dossiers. Pour notre part sur ces dossiers-là : affaires 2-3-4-5-6 nous allons nous abstenir sur le vote eu égard au risque réel d'impact qui pèse sur la commune.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Même si nous sommes des spectateurs et qu'on ne nous voit pas tous les jours sur le terrain nous avons quand même l'habitude des matchs. On voit quand ça gagne, on voit quand c'est en difficulté. C'est le rôle de l'opposition et nous tirons la sonnette d'alarme. Vous dites déjà que vous êtes en surchauffe à la présentation des dossiers, il vous faudra du monde pour gérer l'arrivée de 18 000 000 € sur le compte de la commune.

M. le Maire :

Pour la population de La Plaine des Palmistes, vu cette opportunité du REACT UE nous sommes heureux d'être élus car à mon avis personne n'aurait pris le risque de travailler pour cette chance. Tout le monde semble avoir peur des difficultés à venir.

Accès au Répertoire en Préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Mme Sophie ARZAL :

L'inquiétude qui est la nôtre ce soir elle n'est pas dans votre capacité à décider s'il y a des opportunités de budget... Ce que nous sommes en train de vous dire ce soir c'est que votre programme d'investissement qui est quand-même un programme certes ambitieux, bien sûr il faut savoir prendre des risques mais pas des risques démesurés. Quelle est l'ambition de votre programme d'investissement par rapport à la situation financière réelle telle que vous nous la décrivez ? On part aujourd'hui sur une épargne nette qui est quand-même négative. Avez-vous les moyens de vos ambitions ? Notre inquiétude est légitime et doit être portée et comprise par l'ensemble des élus responsables que nous sommes. Est-ce qu'il ne faudrait pas déjà faire des choix ? Bien sûr qu'il y a l'opportunité du REACT UE et qu'il finance à hauteur de 90 % mais chers collègues élus s'il y a un dérapage dans le rendu des travaux ? M. Faustin rappelez-vous lors du dernier conseil quand je vous ai interrogé sur les arrêts des chantiers. Ce sont des aléas. Donc oui M. le Maire j'ai bien entendu que vous en porterez la responsabilité mais de là à dire que heureusement que c'est vous qui êtes aux affaires pour avoir pris le risque. Le risque on le veut pour notre commune qui appartient à l'ensemble des Palmiplainois mais qu'on ne se retrouve pas dans une situation avec des risques de chantiers sur lesquels on s'est engagé. Quand vous nous présenter des orientations budgétaires et que votre DGS nous dit que pour arriver à l'équilibre nous allons devoir emprunter 1500 000€ ou 180 000€, on ne peut pas se targuer à mon sens de se dire qu'on a une commune qui a des finances suffisamment saines pour prendre ce risque de manière aussi désinvolte que vous le faites. A aucun moment vous nous dites comment vous allez faire marcher la machine. Il faudrait que dans le cadre des dossiers qui vont impacter malgré tous les budgets de notre commune qu'on respecte véritablement et que vous entendiez ce que ce soir l'opposition est en train de vous dire : nous sommes inquiets simplement sur la trajectoire financière qui est alignée et qui s'appuie essentiellement sur du REACT UE. Cela n'équilibrera pas pour autant le budget de notre commune.

M. Steven BAMBA :

Nous nous sommes posés ces questions déjà depuis 15 mois quand on a commencé à travailler sur ce grand projet d'investissement. Je souhaiterais avant tout remercier les services pour la préparation du dossier mais également le travail des services et de l'ensemble des collègues ici élus et agents qui ont permis la présentation de ces dossiers de financement REACT UE devant ce conseil municipal. On avait des échéances claires qui avaient été fixées par les guichets instructeurs de la Région et avec qui on est en contact constant. Après ce conseil municipal on aura une phase de vérification de l'ensemble des documents et des délibérations pour une transmission au guichet instructeur dès lundi. Au départ, ce projet était encore plus ambitieux puisque la salle Guy Agenor aurait dû faire partie du programme d'investissement mais malheureusement le calendrier ne nous permettra pas de faire financer l'équipement aujourd'hui. On avait aussi la reconstruction du pont Frémicourt qui permet d'éviter qu'une partie de la population soit isolée en cas d'évènements pluvieux importants. La sélection qui a été faite avant tout pour répondre déjà à un besoin pour le territoire. La piscine municipale qui est un objectif depuis près de 40 ans pour pouvoir permettre aux Palmiplainois d'apprendre à nager et profiter aussi de l'effet d'aubaine de ces fiches mesures du REACT UE pour faire financer des projets qui sont structurants pour la commune : la médiathèque, les 2 radiers et le stade Adrien Robert qui malheureusement n'avaient pas été entretenus depuis plusieurs années et qui se retrouvent inutilisables depuis 6 ou 7 mois. Ce qui pénalisent le club de foot, le club d'athlétisme et notamment les enfants qui fréquentent l'équipement les mercredis et samedis. Sur la partie financière, on pourrait croire à la lecture du compte administratif que la situation de la commune est exsangue et qu'on n'a pas les capacités de porter ce projet d'investissement. Pourtant lundi matin nous avons eu une longue réunion avec l'AFD qui est notre principal partenaire qui nous a accordé près de 6 000 000 d'euros. Il s'agit là d'une garantie pour pouvoir porter les différents projets. Cette garantie est obtenue parce que nous même avons convaincus l'AFD

que le projet d'investissement était réaliste. L'AFD ne se serait pas engagé à avancer tous les mois 1 million d'euros à partir du mois de Juin sans cette garantie. Nous avons dû faire une réorganisation administrative. Nous avons une direction ressources qui a été musclée, une direction aménagement et développement qui a été renforcée, une direction technique et environnement qui suit aujourd'hui des dossiers d'investissements alors que cela n'a jamais été le cas à La Plaine des Palmistes. C'est vraiment un projet d'ensemble et ce n'est pas uniquement ce rapport que vous voyez qu'il faut prendre en compte mais vraiment c'est tout un travail qui a été fait depuis près de 15 mois. C'est un travail qui a été mené collectivement pour nous permettre ce soir de vous présenter ce projet. Concernant la piscine municipale nous ne communiquons pas encore sur les coûts parce que nous y travaillons encore actuellement. Nous ne pouvons pas à la fois travailler sur un projet et faire en sorte de faire passer en commission d'appel d'offres il y a une semaine l'attribution de chaque lot pour vous permettre ce soir de délibérer et en même temps aussi d'avancer sur le projet de fonctionnement. Néanmoins le choix qui a été fait en termes de recrutement a été une réaffectation en interne. Avec une démarche de GPEEC qui est ambitieuse où la plupart des agents qui vont être affecté à cet équipement seront repris en interne sur les choix techniques qui ont été fait pour le fonctionnement de la piscine c'est le recours aux énergies renouvelables et faire en sorte qu'on ait moins de dépendances et aux variations de coût dans les prochains mois. On parle de 10% en général de coût de fonctionnement pour une piscine municipale néanmoins nous avons présenté un projet de fonctionnement à hauteur de 500 000 € par an à partir de 2023 et ce projet a été jugé réaliste par nos financeurs. Cette semaine on a rencontré l'AFD qui nous suit, on rencontre également l'agence France Local qui nous a aussi proposé son accompagnement sur le financement et on rencontre également la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole qui ont déjà tous nos éléments comptables et financiers, là, on voit qu'il y a un grand travail au préalable de présentation, de mise en valeur de notre nouvelle stratégie. Et ensuite on sollicite les rendez-vous quand on sait qu'on pourra obtenir quelque chose. Personnellement cela a toujours été ma philosophie, j'engage une collectivité lorsque je sais qu'on peut réussir et aujourd'hui si le risque est pris c'est qu'il est mesuré sur les calendriers de chaque opération. Je suis personnellement déçu qu'il n'y a pas plus d'opérations car ce dispositif REACT UE est sous sollicité à La Réunion. 375 000 000 euros ont été affectés à La Réunion pour faire face à la pandémie de Covid et relancer l'activité et beaucoup de collectivités ne peuvent pas jouer le jeu. Malheureusement au 31 décembre 2023 ces sommes ne seront pas consommées. Le calendrier est trop contraint pour nous permettre de mener des opérations plus ambitieuses donc on s'est limité volontairement, nous, à porter des opérations qui peuvent tenir en 12 mois. La piscine va tenir en 12 mois grâce à une méthode d'organisation de chantier qui est novatrice à La Réunion et néanmoins déjà expérimentée sur des cliniques qu'on arrive à construire en 12 mois. Et pour les autres opérations on s'est limité à des opérations à 12 mois maximum à part la médiathèque qui, si on enlève les congés du bâtiment, sera réalisée en 11 mois.

Mme Sophie ARZAL :

Sur des études qui sont sorties, pour l'ensemble des piscines nous sommes dans la marge des 10 % de fonctionnement. Ce n'est pas le projet de la piscine qui pose véritablement problème mais son coût pour une commune de moins de 7 000 habitants ainsi que la mesure des risques.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

APPROUVE les termes du présent rapport,

PREND ACTE de la présentation de la phase PRO du projet

VALIDE la phase PRO du projet de construction de la médiathèque,

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

VALIDE la participation financière de la commune à hauteur de **437 265,78 € HT** et **267 973,10 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.9 « Construction, réhabilitation et extension des équipements culturels publics », pour un montant prévisionnel de **2 715 358,87 €**,

ENGAGE la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 03-300322

Aménagement des itinéraires cyclables – Validation du PRO et du plan de financement

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Les pré-études ont été menées quand et par qui ?

Mme Ingrid FONTAINE :

Par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est réalisée par la SPL MARAÏNA avec en maîtrise d'œuvre le bureau d'étude SUEZ et Univers durable. Nous sommes au stade des études de maîtrise d'œuvre. Le projet initial datait de l'ancienne mandature, cette nouvelle avait priorisé au sein du projet global qui faisait tout le tour de la commune l'aménagement d'itinéraires cyclables. En maîtrise d'œuvre, pour celle qui avait été lancée 5 itinéraires cyclables : la RN3, la rue des Arums, la rue Eucalyptus, la rue Fuschias et Frémicourt. Dans le dispositif REACT UE un certains nombres de prérequis sont nécessaires dont notamment la maîtrise foncière et le choix a été fait sur cette première phase de prioriser et de présenter 3 itinéraires. Par rapport à ce qui avait été évoqué précédemment sur la capacité d'investissement c'est un choix de ne pas faire l'ensemble des itinéraires RN3 et Arum sur la première tranche.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

C'est une première tranche qui coute quand même 1 319 000 € pour 3 kilomètres de chemin. Nous nous abstenons car l'investissement n'est pas certain.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **6 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND** acte du rappel de la validation de la phase PRO
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **411 155,10 € HT** et **170 441,08 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.3.3 « Aménagements en faveur des modes doux », pour un montant prévisionnel de **1 594 034,12 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

--ooOoo--

Affaire 04-300322

Approbation du Plan de financement de la réhabilitation du stade Adrien Robert (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Il n'y avait pas un souci d'orchidée ou autre sur ce projet ?

M. Cédric LEBON :

Au dernier recensement il s'agissait d'une fougère et elle n'est plus identifiée.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Que faut-il entendre par revêtement enrobé ?

M. Cédric LEBON :

Sur la piste d'athlétisme il était prévu que nous nous arrêtons à la phase enrobé c'est-à-dire la phase avant de mettre la couche synthétique. A la demande des élus la piste sera à 100 % synthétique.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **5 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) Jean-Yves VACHER étant absent au moment du vote,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de la présentation de la phase PRO du projet,
- **VALIDE** la phase PRO du projet de réhabilitation du stade Adrien Robert,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **289 922,10 € HT** et **235 085,01 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation », pour un montant prévisionnel de **2 475 783,90 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-300322

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Approbation du Plan de financement de la reprise hydraulique de l'ouvrage de franchissement du Bras Canard sur la rue Pierre Cornu (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **6 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal)

APPROUVE les termes du présent rapport

PRENDS ACTE de la présentation de la phase PRO

VALIDE la phase PRO du projet de reprise hydraulique de l'ouvrage de franchissement du Bras Canard

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

VALIDE la participation financière de la commune (ou de l'EPCI) à hauteur de **98 306.82 € HT et 63 457.13 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier », pour un montant prévisionnel de **648 247.67 €**

--ooOoo--

Affaire 06-300322

Approbation du Plan de financement de la suppression du radier Bras Piton sur la rue Emile Evan (plan de relance REACT-EU), présentation de la phase PRO

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **6 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de la présentation de la phase PRO du projet,
- **VALIDE** la phase PRO du projet de suppression du radier Bras-Piton,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **175 481,58 € HT et 114 774,08 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.10 « Résilience du réseau routier », pour un montant prévisionnel de **1 174 801,67 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-300322

Approbation du Plan de Financement pour le développement du Télétravail (plan de relance REACT UE)

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Le rapport n'indique aucun passage explicite sur comment est perçue la mise en œuvre du télétravail au sein de la commune. Est-ce que les agents concernés ont été sollicités ? Est ce qu'il y a eu une évaluation ? Comment le télétravail est-il perçu en interne ? Est-ce qu'il y a eu une enquête ou un questionnaire ?

M. Steven BAMBA :

Le télétravail a été lancé depuis Avril 2021 au sein de la collectivité surtout sur demande expresse de l'Etat. En terme d'organisation le choix a été fait de limiter le télétravail à une journée par semaine par manque d'outil de contrôle et de programmation des tâches affectées aux agents en télétravail. Ce dossier va permettre d'investir notamment dans des infrastructures plus performantes et d'avoir des logiciels qui permettent vraiment de suivre l'activité des services à distance. Il y a une demande assez forte des agents de faire du télétravail, une à deux journées par semaine. On a réfléchi à accompagner avec la livraison prochaine des équipements à un redéploiement progressif du télétravail en mettant tous les garde-fous en œuvre pour s'assurer que le personnel soit vraiment en télétravail car nous avons eu des mauvais exemples. L'avis des agents est plutôt positif et on souhaite aller dans ce sens-là sachant que l'accalmie actuelle de la pandémie est temporaire. Le projet permettrait à 100 % du personnel administratif d'être en télétravail et de permettre d'assurer la continuité du service public quel que soit le mode de fonctionnement de l'administration demain et quel que soit le contexte.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER),

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **40 500,00 € HT et 34 425,00 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.4.4 « Développement de télétravail dans les collectivités dont coworking virtuel », pour un montant prévisionnel de **364 500,00 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-300322
Approbation compte de gestion 2021

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 ABSTENTIONS** (Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale) et **3 REFUS DE VOTE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal)

PREND ACTE du compte de gestion 2021 présenté par le comptable public

ARRETE les comptes de gestion 2021 du budget principal, des budgets annexes des Pompes Funèbres et du Lotissement de la Petite Plaine

--ooOoo--

Affaire 09-300322
Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2021

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

En ce qui concerne vos dépenses de fonctionnement 12 806 059 €, charges de personnel 13 % de plus par rapport à 2020 et on est à 65 % de charge de personnel. Vos charges de gestion courante pour le CCAS et les associations ont augmenté de 34 % par rapport à 2020. Votre résultat de fonctionnement 2021 est à 756 732 € et si on compare à 2020, il était à 1 202 000 €. Quand l'épargne nette est à moins 412 269 € contre 268 000 € en 2018 et contre 364 000 € en 2019. Vous écrivez qu'elle permet d'autofinancer des investissements futurs, je pense qu'il faut revoir le contrôle de vos DCM.

M. Jean-Yves VACHER :

Il me semble qu'antérieurement on ne pouvait pas envisager la validation du CA et en même temps présenter le BP.

M. Steven BAMBA :

Concernant les chiffres que vous avancez M. Saint-Lambert effectivement si nous avons une lecture statique des chiffres du compte administratif 2021 et qu'on les met en perspective avec les chiffres des données de 2018 et 2019 vous avez raison. Néanmoins là ou vous avez tort à mon sens, c'est que depuis que l'administration s'est mise en ordre de marche pour investir, cela nous a nécessité des dépenses pour renforcer l'encadrement, et c'est pour cela que l'investissement coûte. Les financeurs qui nous accompagnent sont confiants sur notre capacité à présenter une situation plus que positive dès 2023, et très excédentaire dès 2024 malgré les nouvelles dépenses d'investissement qui sont engagées et pour certains projets des coûts de fonctionnement supplémentaires. L'épargne nette telle qu'elle est définie dans le rapport, c'est uniquement un rappel de ce qu'est l'épargne nette. Elle sert effectivement à autofinancer les investissements et à éviter de recourir à l'emprunt. C'est uniquement une définition qui a été reposée par les personnes qui ont rédigé ce rapport et c'est comme cela qu'on l'écrit systématiquement dans un compte administratif. C'est pour rappeler ce que sont les différents soldes de gestion en matière comptable. M. Vacher le compte administratif et le budget primitif peuvent maintenant être votés en même temps et d'ailleurs cela va dans le sens d'une réforme qui arrive bientôt avec le

Accusé de réception en préfecture
974219740068-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

compte financier unique qui rentrera en vigueur à partir de 2023 pour certaines collectivités et qui facilitera le rapprochement des différents éléments comptables.

Mme Carole ILLAN :

C'était une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes et cela a été fait à La Plaine des Palmistes depuis 2019.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Il n'y a pas d'inquiétude à se faire sur cette épargne négative et sur l'augmentation des charges du personnel. Nous l'avons dit assez régulièrement, nous assumons la responsabilité qui est la nôtre concernant la révision du RIFSEEP en faveur du personnel qui n'était pas logé à la même enseigne, nous assumons l'augmentation de salaire de l'ensemble des agents non-titulaires qui après 25 ou 35 ans de service n'avaient que 1200 € net par mois et qui très prochainement partent en retraite. On assume la nomination pour beaucoup de nos agents sur la réussite des concours, des avancements de grade en interne, le fruit de travail de dizaine d'années. Néanmoins une orientation importante a été prise en matière de maîtrise des dépenses du personnel puisque dès 2022 nous avons pris la décision de faire des efforts conséquents sur le non-renouvellement de beaucoup de contrats sur les années 2022-2023 et 2024. Pour ce qui est de l'augmentation du budget du CCAS, nous sommes en pleine crise sanitaire et beaucoup de nos concitoyens font appel au CCAS et il est du devoir de la collectivité de porter assistance et d'apporter l'aide nécessaire à toutes ces demandes. On ne peut pas aujourd'hui oublier notre population, dont les plus défavorisés sous prétexte que nous devons faire des économies ici et là. Nous faisons des économies aussi bien sur le budget de fonctionnement que sur la maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que sur la masse salariale. Il y a des redéploiements des différentes compétences en interne pour renforcer les différents services mais l'effort est également consenti sur toutes les autres charges à caractère général notamment la restauration scolaire, les achats de matériels, les nouvelles procédures d'engagement et les nouvelles procédures de marché public qui n'existaient pas avant cette année.

Mme Sophie ARZAL :

Le compte administratif affiche un excédent net global du budget principal de l'ordre de 1 300 000 € et résultat net consolidé dont budget principal et annexes de 1 311 417.31 €. Ces chiffres qui semblent vous satisfaire dans leur globalité masquent une réalité préoccupante et laisse augurer des perspectives futures très peu réjouissantes. J'amène plusieurs observations : le résultat de la section de fonctionnement 756 752,15 € est en net recul par rapport à l'exercice 2020. On est à moins 44.16 %. L'excédent du résultat pour la section de fonctionnement est dû pour l'essentiel à l'intégration du report de l'excédent de l'exercice précédent. Sans ce report la section serait largement déficitaire ce qui amène à s'interroger sur la pertinence de la supposée trajectoire d'équilibre empruntée autrement dit sur la capacité de la mairie à générer un résultat excédentaire ou équilibré au cours des prochaines années jusqu'à la fin de sa mandature. La manne de ces exercices excédentaires précédents finira bien par se tarir un jour et à l'heure même où la municipalité s'engage dans une série de travaux simultanés. En 2021, les charges de personnel ont représentées une hausse de 13.67 %. Le rapport impute cette progression à la mise en place du RIFSEEP, au renforcement de l'encadrement également et cette progression pourrait s'avérer inquiétante au cours des années qui viennent alors que la municipalité subie une double contrainte. La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sous l'effet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Le rapport conclu lui-même sur un résultat inquiétant. Vous nous dites les dépenses de fonctionnement sont en progression de 6.15 % dû à la hausse des charges du personnel et ce, même si elles sont compensées par une hausse des recettes réelles de fonctionnement + 7.41 %. La deuxième contrainte qui reste l'obligation légale de présenter un

budget de la section fonctionnement à l'équilibre voir en excédent. Des mesures drastiques devront inévitablement être mises en œuvre pour limiter cette progression des charges et pour garantir notre trajectoire d'équilibre que aujourd'hui vous présentez comme excédentaire. La mairie se félicite de la diminution des charges à caractère général qui semblent davantage le fait de la crise sanitaire que de réels efforts de maîtrise des dépenses publiques. Pour les recettes de fonctionnement le rapport salut une progression de 63 % des produits exceptionnels. Comme son nom l'indique ils sont exceptionnels et ils n'ont pas vocation à se reproduire avec la même intensité dans le temps. Outre un résultat d'investissement cumulé qui est déficitaire, l'épargne nette se situe à un niveau préoccupant pour nous. En 2 ans de mandature vous avez réussi à mettre notre commune dans le rouge avec une épargne nette qui s'affiche à moins 412 689 €. Voilà quelle est la réalité M. le Maire ! Les indicateurs se dégradent comme le reconnaît fort bien votre rapport qui nous annonce comme solution palliative des mesures de redressement mises en œuvre pour rétablir durablement le niveau d'épargne. Le rapport rajoute que plusieurs leviers seront actionnés en 2022 pour restaurer votre capacité d'autofinancement. De quel ordre seront de telles mesures, alors que nos marges de manœuvre sont aujourd'hui très limitées ? Aucune précision n'est vraiment apportées, êtes-vous en train d'annoncer aux élus notamment à l'opposition et à la population des lendemains un peu plus douloureux ? La population sera donc redressée, elle sera considérée comme ...je ne pourrais pas dire « bouc émissaire » car je n'arrive pas à trouver un autre terme par rapport à cette gestion qui est pour nous dans une lecture à risques. Au nom de la nécessaire transparence du débat démocratique, l'assemblée délibérante est en droit de connaître aujourd'hui la nature des contractions annoncées au moment même où de manière concomitante vous annoncez un ambitieux programme d'investissement. Est-ce que cela va toucher un redressement au niveau des ressources humaines notamment en matière du personnel avec des contrats non renouvelés ? Le compte administratif tel qu'il nous est présenté aujourd'hui en liaison avec le BP 2022 nous amène à ces inquiétudes-là qui sont des inquiétudes réelles et il est vrai qu'il faut aussi les aborder. Ma préoccupation porte sur le coût prévisionnel généré par la piscine municipale et on y retrouve sur ces comptes administratifs cette inquiétude là en section d'investissement. Le rapport reconnaît que ce chantier de la piscine municipale se traduit par le sacrifice de nos dépenses d'investissements. Vous reconnaissez aujourd'hui qu'avec ce projet de la piscine vous allez sacrifier d'autres situations d'investissements. Avez-vous réellement les moyens de vos ambitions ? L'encours de la dette à la population s'élève à 768.67 €, il était de 310 € en 2015. Pour la commune on note quand même cette évolution, ce doublement de l'encours de la dette. Pour moi les chiffres sont éloquentes et ils traduisent non pas des chiffres dont on devrait se féliciter mais en gens responsables tels que vous nous l'avez présenté tout à l'heure de manière relativement mesurée. Il y a certes la piste de l'emprunt qui est évoquée dans vos documents mais l'emprunt n'a pas vocation à pallier les faiblesses structurelles de notre politique et aujourd'hui de notre situation financière. Quelles sont réellement les autres mesures que vous envisagez pour redresser la situation ? Le rapport reste flou et approximatif sur les solutions destinées à garantir et à pérenniser le retour à une trajectoire d'équilibre budgétaire, déjà bien compromise aux termes de ces 2 années de votre mandature et qui ne laisse augurer rien de bon pour la suite si on n'arrive pas réellement à partir sur cette nouvelle trajectoire d'équilibre. Vous dites que l'excédent net global du budget principal sera alloué au financement de votre programme d'investissement, on essaye de faire les comptes notamment dans la perspective où tout ce que vous nous avez présenté puisse se réaliser et eu égard au soutien déclaré dans cette salle, de la part de votre DGS, que vous avez des services qui traitent ces dossiers. Après une augmentation, après une stabilisation, après une revalorisation nous allons quand même arriver à une situation qui devrait vous amener à ne pas reconduire des contrats. Le budget primitif qui prévoyait un emprunt de 1 500 000 € pour 2022, mais quel était au titre de 2021, la capacité de désendettement de la commune ?

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Pour répondre sur notre capacité de désendettement il y a un certain nombre de mesures sur les ressources humaines mais également sur les charges à caractère général que nous n'avons pas forcément citées : les investissements en faveur des véhicules électriques, la diminution de la consommation électrique par les nouveaux procédés d'éclairage, le recours aux programmeurs afin d'éviter que les lampadaires restent allumés toute la nuit. C'est un certain nombre de mesures que nous avons prises pour pouvoir réduire ces charges-là. Concernant notre capacité à supporter les coûts d'investissement, il y a la cession et la vente des terrains communaux qui ne sont pas stratégiques pour nous. Il y a un certain nombre de parcelles communales qui devront être vendues puisqu'elles ne nous servent à rien. Toutes ces mesures permettront d'avoir une capacité financière afin de réaliser l'ensemble des projets. Nous ne sommes pas dans la situation d'un certain nombre de communes du Sud et de Saint-Benoit mais effectivement il y a eu des charges à supporter durant ces 18 mois écoulés, dont, je le rappelle 19 titularisations qui ont dû être supportées. L'antériorité de ce qui s'est fait comme dépenses en charges de personnel il nous faut du temps pour pouvoir l'amortir. Cela dit, nous n'avons aucun doute sur notre capacité à rebondir et à porter l'ensemble des projets et à remettre La Plaine des Palmistes sur les rails.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER) et **4 ABSTENTIONS** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale), et le maire ne prenant pas part au vote.

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget principal,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire

--ooOoo--

Affaire 10-300322

Budget Principal ville – vote affectation du résultat constate au ca 2021 sur le budget 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **4 abstentions** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale), et le maire ne prenant pas part au vote

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2021 du budget principal sur le budget primitif 2022

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 11-300322

Budget annexe du Lotissement de La Petite Plaine - Vote du CA 2021

Observations : Néant

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **4 abstentions** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale) et le maire ne prenant pas part au vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine présenté ci-dessus au niveau des chapitres,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 12-230222

Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du Compte Administratif 2021

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **4 abstentions** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale) et le maire ne prenant pas part au vote

VALIDE les termes du présent rapport,

APPROUVE le compte administratif 2021 pour le budget annexe des pompes funèbres présenté ci-dessus au niveau des chapitres,

AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 13-300322

Budget annexe des pompes funèbres – Vote affectation du résultat au CA 2021 sur le budget 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **4 abstentions** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale) et le maire ne prenant pas part au vote

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2021 du budget annexe des Pompes Funèbres sur le budget primitif 2022,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 14-300322

Fiscalité directe locale – vote des taux des impôts directs 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes du présent rapport,

VOTE les taux de fiscalité locale directe pour l'année 2022, en maintenant leurs valeurs de l'année 2021,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 15-300322

Budget Principal – Approbation du budget primitif 2022

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je trouve que c'est un budget gonflé, cela me fait penser à un bibendum et nous verrons les résultats pour la fin 2022. Je ne suis pas fier de ce que vous nous présentez car ce n'est pas bon pour nous les élus, ce n'est pas bon pour la population surtout quand on apprend qu'il faut réduire le recours aux contractuels. Cela veut dire que demain, il n'y aura plus de petits contrats, plus de travail et je le ressortirais à chaque fois que je prendrais un café avec un administré. Vous êtes légitime dans votre travail mais nous sommes également légitimes dans nos convictions et dans notre travail au sein de ce conseil.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

M. Saint-Lambert, sans aucune insolence, vous êtes égal à vous-même dans ce qui est de la manipulation et dans le « montage de tête », prenez le café avec qui vous voulez, expliquer qu'on va ratiboiser les contrats et nous, nous continuerons d'avancer, nous sommes déterminés et rien n'arrêtera notre volonté de développer notre territoire. Concernant le FCTVA en 2021 nous avons fait des gros efforts d'investissement. Cela a chuté tout simplement parce que nous étions pendant les 18 mois à faire des études, il n'y a donc pas eu forcément d'investissement. Passant de 1 200 000 € pour les subventions aux associations en 2008 pour atteindre 500 000 € de subventions pour les associations en 2013. A ce moment-là les associations auraient aimé également voir qu'il y avait eu un effort conséquent de la part de l'équipe municipale. Quant à l'époque, on supprime 500 000 € de subvention au CAC, on tue la culture à La Plaine des Palmistes et aujourd'hui on se permet de nous donner encore des leçons.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Mme Sophie ARZAL :

Sur cette affaire n'y a-t-il pas des annexes obligatoires qui doivent être présentées pour éclairer l'assemblée délibérante ? Et où sont-ils ?

Mme Carole ILLAN :

Il y a la maquette budgétaire qui était disponible au service.

Mme Sophie ARZAL :

Vous nous présentez le budget primitif 2022 mais les annexes sont où ?

Mme Carole ILLAN :

Les annexes seront transmises en préfecture avec la maquette budgétaire

Mme Sophie ARZAL :

Les dossiers seront transmis en préfecture cela veut dire que nous nous n'avons pas obligation de statuer sur ces documents obligatoires ? J'espère pour vous que ce budget que vous allez voter ne sera pas soumis à irrégularité puisque j'en ai, là aussi, une autre lecture sur ces documents qui sont obligatoires. Mais j'ai toute confiance en la vôtre en tout cas et cela ne m'empêchera pas d'aller revoir ma lecture puisqu'aujourd'hui il me manque un certain nombre d'éléments pour pouvoir délibérer sur le budget primitif 2022 et en l'absence de ces annexes qui sont pour moi obligatoires. Donc je me contenterais encore une fois de la lecture des documents que vous nous avez transmis. La diminution annoncée des charges du personnel est évoquée ici de manière très lapidaire mais en même temps au fur et à mesure de nos questionnements on y a un certain nombre de réponses. Sans citer les mesures relatives aux départs à la retraite et une rationalisation des ressources humaines. Nous aurions souhaité des précisions plus élaborées puisque là on est vraiment dans le budget primitif 2022. Donc combien de départ à la retraite attendu par exemple, combien de contrats non renouvelés pour des agents contractuels relevant de catégorie C voir catégorie B puisque on a vu aussi que sur les 18 mois il y a eu notamment sous votre mandature beaucoup de recrutement de cadres de catégorie un peu supérieur. D'autre part l'ampleur de cette diminution, si on calcule toujours par rapport à ce que vous présentez comme étant une mesure de rationalisation, cette diminution elle n'est que de 2.5 %. Pour nous c'est négligeable si on la compare aux chiffres réalisés au titre du compte administratif de l'exercice 2021. Son impact sera donc objectivement limité au regard de la trajectoire d'équilibre budgétaire à atteindre d'ici la fin de votre mandature. Cette situation est à mettre en perspective par rapport au compte administratif de 2021 qui laisse déjà entrevoir une baisse tendanciel de l'excédent net de la section de fonctionnement amorcé par rapport à 2020 : moins 44 % et qui devrait se poursuivre pour les prochaines années. Donc si cette baisse se confirme lors de l'examen du compte administratif 2022 nous emprunterions alors une trajectoire bien préoccupante. Le rapport évoque une stabilité des subventions accordées aux associations. Je note par rapport au compte administratif de 2021 qu'elles accusent au contraire une baisse avoisinante 13 %. Cette diminution est sensible quand on connaît l'engouement associatif au sein de notre ville et l'importance du tissu associatif pour rompre l'isolement de nos concitoyens jeunes ou seniors au vu des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Les associations ont subi de plein fouet les conséquences induites par la crise sanitaire et dans le même ordre d'idées votre rapport évoque une stabilité des charges à caractère général. Au contraire celles-ci augmentent comparativement aux données insérées dans le compte administratif de l'exercice 2021 plus 15 %. Le budget primitif est marqué par un emprunt à hauteur de 1 500 000 €. L'emprunt est un formidable outil dès lors qu'il est utilisé à bon escient et qu'il participe à la dynamisation d'une commune. Force est de constater que cet emprunt sera alloué au financement pour l'instant assez hasardeux de vos projets. Il faut se l'avouer nous éprouvons de la peine à percevoir l'impact positif à terme pour l'économie de notre territoire. Les recettes

attendues du REACT UE impliqueront la nécessité d'un achèvement des travaux au plus tard le 31 décembre 2023, supposant au préalable une réelle ingénierie financière administrative qui semble faire défaut au regard de la lecture. Les charges financières ont plus que doublées, + 126 % pour faire face au préfinancement des opérations prévues. L'erreur n'est pas permise ici car tout incident ou retard dans la construction de cette piscine obérait nos marches de manœuvre sur le plan des autres investissements cruciaux pour le bien-être de nos concitoyens et pour le dynamisme économique de notre commune. Entendez dans mes propos, des propos d'analyses des documents qui sont transmis par vos services donc si mes questions apportent des réponses complémentaires en séance, je suis preneuse. Il n'en demeure pas moins que sur ce budget primitif, pour nous, il y a comme pour le compte administratif qui a été présenté, une trajectoire inquiétante sur les finances de la commune.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Le budget alloué aux associations n'est certes pas en diminution. Vous avez fait lecture du compte administratif qui avait fait l'objet d'un budget primitif et de la DM du mois d'octobre/novembre de l'année dernière où il y avait un réajustement pour les associations qui était demandeuses. Toujours en faveur du tissu associatif notre volonté est de les accompagner que ce soit dans le domaine culturel, artistique, sportif ou des activités de loisir. Aujourd'hui on ne peut pas nous reprocher de ne pas soutenir les associations, pour ne pas citer l'ensemble des investissements et des constructions qui doivent démarrer très bientôt : la piscine, le stade, le terrain de football, les aires de jeux, les plateaux sportifs... après la vague des gros investissements que nous allons bientôt démarrer c'est les maisons de quartiers qui se développent aujourd'hui et il y aura un certain nombre d'activités et d'équipements à apporter au plus près de notre population puisque les anciennes équipes ne l'ont pas fait. Nous nous retrouvons avec des quartiers démunis de plateaux sportifs, d'aires de jeux, de tout espace pour s'exprimer que ce soit sur le domaine artistique, culturel ou autre.

M. Eddy GUICHARD :

Concernant les départs à la retraite on a 13 agents qui atteindront l'âge légal de départ sur l'année 2022. On a déjà pris attache avec ces agents pour leur expliquer qu'ils vont atteindre l'âge légal et que s'ils souhaitent faire le nécessaire où alors confirmer leur départ à la retraite le service des ressources humaines se rendra disponible pour les accompagner. On a 1 départ qui est déjà acté et 2 qui vont certainement suivre donc 3 sur l'année 2022. Concernant les non renouvellements de contrat on a 25 contrats qui ne seront pas renouvelés sur l'année 2022. Je ne pourrais pas vous donner leur référencement de grade puisque je n'ai pas pour le moment cette information mais je pourrais vous le transmettre par la suite. Ce qui est important à souligner dans la masse salariale qui est évoquée pour l'année 2022, jusqu'à Mars, l'ancien DGS était toujours dans les effectifs de la commune, et sachant que son salaire était assez significatif, son détachement à la mairie de Saint-Leu contribuera fortement à la baisse de la masse salariale.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Pour répondre à Mme Arzal, par rapport à la crise sanitaire nous avons réellement fait un suivi de chaque association et cette baisse de subvention est due au fait que certaines d'entre elles n'ont pas fait de demande pour cette année. La plupart étaient obligées de reporter cette demande à l'année prochaine à cause du pass sanitaire.

M. Eddy GUICHARD :

L'année 2021 a été compliquée par rapport à la crise sanitaire et beaucoup d'associations n'ont pas pu exercer leurs actions. Donc forcément les subventions qu'elles ont reçu sur l'année 2021 elles les ont gardé pour l'année 2022. Ce qui peut justifier aussi la baisse d'attribution de subvention.

M. Jean-Yves FAUSTIN :

Nous sommes dans la transparence il n'y a rien à cacher sur la réduction de la masse salariale : les départs en retraite, le nombre de non renouvellement de contrat. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous ne renouvelons pas les contrats mais c'est un impératif vous l'avez bien compris. Je reste persuadé que les administrés comprendront le bon sens des efforts que nous leur demandons de faire pour ces investissements en leur faveur.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **4 abstentions** (Frédéric AZOR conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale)

VOTE le projet de budget primitif 2022 du budget principal de la Ville présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville,,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 16-300322

Budget annexe des pompes funèbres – Approbation du BP 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **1 abstention** (Frédéric AZOR),

VOTE le projet de budget annexe des Pompes Funèbres 2022 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,

APPROUVE le budget primitif 2022 budget annexe des Pompes Funèbres,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 17-300322

Budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine – Approbation du BP 2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **3 CONTRE** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean Yves VACHER), **1 abstention** (Frédéric AZOR),

VOTE le projet de budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine 2022 présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2011-1056 du 27 septembre 2011
074219748065120220327100M0127042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

--ooOoo--

Affaire 18-300322

Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 00.00 €) / Attribution pour l'exercice 2022

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Le Club d'athlétisme de La Plaine des Palmistes est une association qui existe depuis plus de 20 ans et elle ne bénéficie que de 28 000 € de subvention. Je trouve que c'est insuffisant pour tout le travail qu'elle fait car on en entend parler régulièrement dans la presse.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Comme nous l'avons déjà expliqué cette association n'a pas utilisé la totalité de sa subvention de 2021 et ne demande donc pas plus d'argent cette année. Les associations sont subventionnées également sur les projets qu'elles mènent.

Mme Sophie ARZAL :

J'ai cru comprendre que le club de football de la commune s'entraînait à Bras-Panon ? Est-ce qu'une participation est demandée ?

M. le Maire :

Je confirme que le club s'entraîne sur la commune de Bras-Panon et que la mise à disposition du stade reste sous la responsabilité du Club.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** (Sabine IGOUFFE ne prenant pas part au vote),

APPROUVE les termes du présent rapport,

APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser à l'établissement public et aux associations,

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 19-300322

Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs /
Attribution pour l'exercice 2022

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Il existe bien deux clubs de boules de pétanque sur La Plaine des Palmistes ? Pourquoi cette différence au niveau des subventions ?

M. le Maire :

Le montant de la subvention ne peut pas être le même pour un club avec 4 adhérents et un autre avec plusieurs centaines d'adhérents. Et encore une fois tout dépend des activités proposées.

Accusé de réception en préfecture
974-21974065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de transmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

M. Jean-Claude DAMOUR :

La nouvelle association ne dispose pas d'assez d'activités pour que nous puissions lui attribuer une subvention à l'identique de l'autre. Nous attendons de voir par la suite ce qu'elle mettra en place comme actions.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je ne suis pas contre l'association « le lions club Le Palmier » mais leur subvention aurait pu être dispatchée entre les clubs ayant plus de besoins.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Ce club mène de nombreuses actions envers les Palmiplainois.

M. Joan DORO :

Etant membre du « Lions Club Le Palmier » moi-même, cette association a mené sur l'année 2021 4 grosses actions (autre que la distribution de couvertures ou de pulls), nous avons accompagné 3 enfants : l'un pour une opération du cœur à hauteur de 700 €, le Noël d'une petite fille de 14 ans en phase terminale à hauteur de 500 €, et le cadeau de Noël à hauteur de 500 € d'un enfant atteint d'une leucémie. Je veux vous faire comprendre que nous ne percevons pas ces sous pour rester dans la caisse d'une association. Ils sont automatiquement reversés sur des actions auprès des Palmiplainois. Je tiens à rappeler, à l'ensemble de ce conseil municipal, que le budget de cette association relève majoritairement des cotisations de ses membres à hauteur de 35 € par mois.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je suis surpris de ne pas voir l'Amicale Régimentaire dans la liste des associations subventionnées.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Entre l'Amicale des Anciens Combattants et aussi l'Amicale Régimentaire il n'y a pas d'entente. Nous avons essayé de trouver un local et faire en sorte qu'elles s'entendent mais il s'avère que cela est impossible. Notre ami Jean-Jacques LOUIS a donc pris du recul par rapport à cela et n'a pas fait de demande de subvention.

Mme Sophie ARZAL :

Juste une petite information, au niveau du Département nous venons de valider les demandes de subventions. Il faut savoir que 13 associations de La Plaine des Palmistes ont répondu à cette demande et les 13 ont obtenu leur subvention à hauteur du montant qu'elles demandaient. Comme ceux sont des associations Palmiplainoises qui émargent sur des budgets de subventions de la commune et qui aujourd'hui on fait des demandes de subventions au Département, il serait bon peut-être que vous ayez ces informations-là. Par ailleurs, toujours sur l'aspect association au niveau de la Salle Guy Agenor je n'ai pas vu de demande de dossier passer au Département. Pour tout ce qui salle de théâtre, cinéma, de spectacles ou autres il faut savoir que le Département apporte son soutien. Peut-être là, sensibiliser sur la période des demandes puisque d'autres salles ont d'ailleurs bénéficié de subventions assez intéressantes.

M. Jean-Claude DAMOUR :

Nous faisons passer l'information mais il faut savoir que beaucoup d'associations ne veulent pas faire de dossiers qu'elles trouvent contraignants.

Mme Sophie ARZAL :

A partir de demain sur le site du Rectorat invitez les associations à se renseigner sur les appels de fonds qui vont être mis en ligne et y compris les toutes petites associations qui n'ont pas de salariés mais qui peuvent élargir sur des aides à hauteur de 500 € par jour sur des actions de bénévolat par exemple.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité (Sabine IGOUFFE, Sylvie LEGER, ne prenant pas part au vote),

APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations

APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 20-300322

Acquisition de la parcelle cadastrée AV 1308 appartenant à la société AD Projetimmo et représentée par Monsieur ARGENTHE Didier

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'acquisition par la commune de la parcelle référencée AV 1308 au prix de 55 000 euros,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 21-300322

Désignation de représentants au sein de la Commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional (CESAR)

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Jean-Yves FAUSTIN ne prenant pas part au vote

VALIDE les termes du présent rapport,

DESIGNE un représentant titulaire en la personne de Jean-Yves FAUSTIN et un représentant suppléant Jean-Claude DAMOUR, pour siéger au sein de la Commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional (CESAR),

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 22-300322

Tarification adaptée de la mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénot pendant la pandémie de COVID-19 – reconduction jusqu'au 31 décembre 2022

Accuse de réception en préfecture
2024-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés
Jean-Yves FAUSTIN étant absent au moment du vote,

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE le principe de l'évolution des tarifs de location de l'Espace Culturel Guy Agénor,

VALIDE les modifications apportées à la grille tarifaire,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 23-300322

Tableau des effectifs et des emplois - Création d'emplois / Suppression de poste

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés
Jean-Yves FAUSTIN étant absent au moment du vote,

CREE lesdits postes comme proposé ci-dessus,

INSCRIT les crédits correspondants au budget,

SUPPRIME les postes comme énumérés ci-dessus,

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 24-300322

Approbation du Plan de financement modifié du projet de construction de la piscine municipale (plan de relance REACT-EU)

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

C'est un plan de financement à rebondissement. Nous en sommes à 12 641 783 € toutes taxes comprises. On joue gros, et la construction en elle-même m'inquiète, dans son financement, avec tous les aléas que nous connaissons. Prenons pour exemple la construction du nouveau centre technique et la salle funéraire où les montants ont connus des ajustements. Cette piscine était quand même en 2019 à 6 311 000 € puis elle est passée en 2021 à 7 583 000 € et là nous en sommes à 12 millions pour une population de 6 500 habitants. C'est une réévaluation à la demande de subvention c'est-à-dire c'est un plan de financement modificatif. Comment jonglez-vous avec cette valse de millions, avec les entreprises qui doivent déposer des offres et comment réagissent elles à ces réajustements permanents dans leur

Accuse de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM01-27042022-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2022

plan de travail ? Les deux raisons que vous donnez : le contexte économique actuel allons-y ! Mais le coffre de la piscine qui est en inox ne peut pas augmenter de 4 millions en un mois. Il y a des soucis à se faire dans la gestion de ce dossier.

M. Steven BAMBA :

Concernant le plan de financement, il a effectivement évolué et cela reste classique sur une opération et nous sommes sur des modalités d'évolution qui correspondent à ce que nous voyons sur d'autres projets comme sur la médiathèque, sur les radiers. Sur la piscine municipale comme cela est expliqué dans ce rapport on avait des modalités de conceptions et de constructions un peu inédites avec un macro-Lot quasiment de 5 millions d'euros qui permet en fait de garantir une livraison rapide. A l'ouverture des plis le 8 Mars dernier nous avons constaté une hausse importante des prix par rapport au montant initialement arrêté et sur lequel on nous avait fait déjà délibérer une première fois au mois de Décembre dernier et qui demande une rallonge budgétaire. Aujourd'hui le montant qui est présenté dans ce plan de financement est le montant définitif avant révision. Le montant total qui apparaît dans le plan global de financement intègre une marge d'aléas et de révision qui est nécessaire et demandé par le guichet instructeur et qui est pour ce projet-là de l'ordre de 20 % parce que nous avons beaucoup de fournitures qui viennent d'en dehors de La Réunion et qui ont des coûts d'acheminement qui continuent à évoluer. Concernant le planning aucun engagement n'a été pris avec une entreprise. Par contre la commission d'appel d'offre a été réunie le 23 mars dernier, elle a attribué les lots. Entre temps il a été demandé aux entreprises qui sont potentiellement attributaires de fournir l'ensemble des pièces fiscales et sociales pour s'assurer qu'elles sont en régularité. Comme prévu par le code de la commande publique aujourd'hui les courriers de rejet des candidatures et des offres non retenues ont été adressés aux entreprises qui n'ont pas été retenues et elles ont 11 jours pour éventuellement former un recours avant de nous permettre d'ici 11 à 12 jours de signer l'acte d'engagement. Cependant, en parallèle de ce délai qui va courir sur le plan juridique une demande de financement complémentaire va être adressé à la réunion sur la base de la délibération qui je l'espère sera votée ce soir et donc la notification ne pourra être faite qu'une fois qu'on aura cet accord de principe de la Région sur l'acceptation du financement complémentaire. Si aujourd'hui ce rapport est présenté c'est qu'on a déjà une assurance, on a échangé avec le guichet instructeur qui nous accompagne depuis plus d'un an maintenant. Ils nous ont demandé expressément de faire délibérer le conseil municipal sur un montant définitif avec l'intégration de la révision. D'où ce montant qui peut paraître élevé néanmoins aujourd'hui on est sur un projet de construction à 8 900 000 € hors révision et on espère en fait pouvoir tenir ces prix mais il y a des aléas économiques et sociaux qui arriveront très certainement dans les prochaines semaines et qui feront de toute façon augmenter les prix.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **7 abstentions** (Sophie ARZAL – Sylvie LEGER – Yannick BOYER – Frédéric AZOR -Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Joëlle DELATRE – Jean-Yves VACHER).

APPROUVE les termes du présent rapport,

PREND acte du rappel de la validation de la phase PRO du projet déjà réalisée lors du conseil municipal du 8 décembre 2021,

VALIDE le plan de financement prévisionnel modificatif présenté ci-dessus,

VALIDE la participation financière de la commune (ou de l'EPCI) à hauteur de **1 334 887,16 € HT** et **990 370,16 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation », pour un montant prévisionnel de **9 977 803,14 €**,

ENGAGE la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant).

--ooOoo--

Affaire 25-300322

Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée

Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **1** contre (Jean-Yves VACHER) et **5 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT et Joëlle DELATRE),

VALIDE les termes du présent rapport,

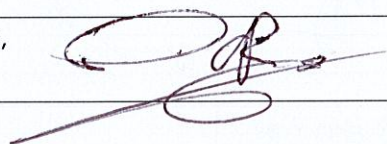
PREND ACTE de la mise à jour du règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée, ainsi que ses annexes.


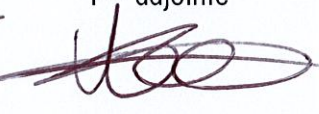
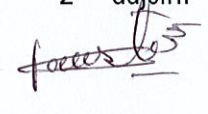
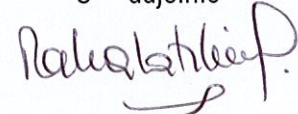
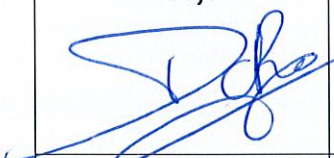
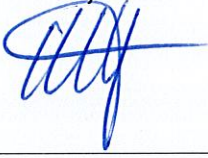
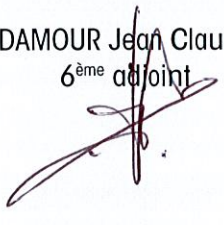

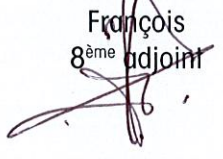

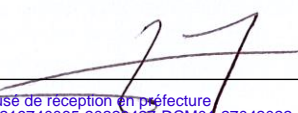
-ooOoo--

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2022 est levée à 19h30.

Secrétaire de séance,



<p>PAYET Johnny Maire</p> 	<p>IGOUBE Sabine 1^{ère} adjointe</p> 	<p>FAUSTIN Jean Yves 2^{ème} adjoint</p> 	<p>MAHALATCHIMY Mylène 3^{ème} adjointe</p> 
<p>DORO Joan 4^{ème} adjoint</p> 	<p>DALLEAU Gina 5^{ème} adjointe</p> 	<p>DAMOUR Jean Claude 6^{ème} adjoint</p> 	<p>THIBURCE Héliette 7^{ème} adjointe</p> 
<p>FRUTEAU de LACLOS François 8^{ème} adjoint</p> 	<p>ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale</p> 	<p>AZOR Frédéric Conseiller Municipal</p>	<p>CLAIN Micheline Conseillère Municipale</p> 

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM07-27042022-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

<p>BOYER Erick Conseiller Municipal</p> 	<p>HOARAU Sabrina Conseillère Municipale</p>	<p>RIVIERE Alain Conseiller Municipal</p> 	<p>GRONDIN Sandra Conseillère Municipale</p>
<p>CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal</p> 	<p>VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale</p> 	<p>PAYET Mickaël Conseiller Municipal</p> 	<p>BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale</p> 
<p>JUSTINE Victorien Conseiller Municipal</p> <p>P.O.</p> 	<p>ARZAL Sophie Conseillère Municipale</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal</p>	<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p>
<p>BOYER Yannick Conseiller Municipal</p> 	<p>LEGER Sylvie Conseillère Municipale</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal</p>	<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p>
<p>VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal</p>			